Image not found or type unknown

Achat d'un cottage dans prl

Par **neptune34**, le **25/05/2021** à **20:56**

Bonjour,

J'ai acheté un cottage dans un Parc Résidentiel de Loisirs, j'ai signé au mois d'octobre 2020 chez le notaire pour l'achat du terrain, sur le bon de commande du cottage la livraison devait se faire premier trimestre 2021, hors pour des problèmes techniques(deux compteurs électrique posé sur mon terrain avec passages des cables,qui doivent etre déplacés),je n'ai pas pu faire la réception du cottage à la date d'aujourhui.

Puis-je réclamer des indemnités de pénalité pour retard de livraison.

merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés